

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010131 – MDE 28/003/01

Informations complémentaires sur l'AU 43/01 (MDE 28/002/01 du 16 février 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TORTURE / CRAINTES DE NOUVEAUX ACTES DE TORTURE

ALGÉRIE **Said Zaoui**

Londres, le 28 février 2001

Said Zaoui a été transféré de la base des forces de sécurité où il était détenu au secret, située dans la ville de Delles. Les informations recueillies ne font état d'aucun acte de torture à son encontre.

Said Zaoui a été transféré à la prison de Tizi Ouzou le 18 février, avant la fin de la période maximale de douze jours prévue par la loi en matière de garde à vue. Avant ce transfert, lui et une autre personne, avec laquelle il était détenu, ont été présentés à un tribunal. L'autre détenu avait le visage contusionné, ce qui laissait à penser qu'il avait peut-être été torturé.

D'après les informations recueillies, Said Zaoui a été inculpé de participation à la construction illégale d'un ouvrage sous la mosquée de Delles.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Said Zaoui.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -